

Cycle de webinaires – Intelligence artificielle et automatisation : transformer la pratique juridique



Description

Ce cycle de formations en quatre modules explore l'impact de l'intelligence artificielle et des outils d'automatisation sur la profession juridique. Il offre une compréhension approfondie de l'IA, des mécanismes d'automatisation, et de leurs applications pratiques dans le domaine juridique, tout en abordant les implications légales, éthiques et déontologiques. Les participants apprendront à utiliser et intégrer ces technologies pour optimiser leur pratique professionnelle.

Orateurs

Orateurs

- **Florian Ernotte** : Avocat au barreau de Liège-Huy, co-fondateur et associé d'avroy avocats et d'avroy.tech, président de la Commission de l'Innovation de l'Ordre des avocats du Barreau de Liège-Huy
- **Jeffrey Vigneron** : Avocat au barreau de Bruxelles, co-fondateur du cabinet Lawgitech et coding lawyer, créateur de plateformes digitales, « shaper » d'intelligence artificielle

Informations pratiques

4 Modules :

Mardi 3 septembre 2024 – Module 1 : Comprendre l'intelligence artificielle, son cadre législatif et éthique

Lundi 30 septembre 2024 – Module 2 : Comment, grâce à l'IA, automatiser certaines tâches du juriste ?

Lundi 14 octobre 2024 – Module 3 : Intégration du legal prompting et des assistants intelligents à votre pratique

Mardi 5 novembre 2024 – Module 4 : L'IA générative : un nouveau collaborateur ?

Lorsque vous vous inscrivez à un module, il est fortement recommandé d'avoir suivi les modules antérieurs.

Module 1 : Comprendre l'intelligence artificielle, son cadre législatif et éthique

Un premier module qui vise à introduire le sujet en proposant les **bases nécessaires pour la compréhension de l'intelligence artificielle et des mécaniques d'automatisation**. Il s'agit d'un module général qui visera notamment à exposer le fonctionnement de la technologie, les aspects légaux, éthiques et déontologiques à l'utilisation de celle-ci dans la profession d'avocat.

Objectifs pédagogiques :

- Fournir une compréhension de base de ce qu'est l'IA et comment elle fonctionne
- Exposer les implications de l'usage de l'IA et de l'automatisation dans le domaine juridique, notamment en termes légaux, éthiques, et déontologiques

Programme

- Définition et histoire de l'IA : Comprendre d'où vient l'IA et comment elle s'est développée
- Exemples concrets d'utilisation de l'IA dans différents secteurs pour illustrer son potentiel
- Cadre légal actuel autour de l'IA et scénarios futurs envisageables
- Discussion interactive sur les enjeux éthiques et déontologiques

Module 2 : Comment, grâce à l'IA, automatiser certaines tâches du juriste ?

Ce module a pour objectif d'exposer l'utilisation des outils d'automatisation (make, Microsoft power automate) pour accélérer la pratique des juristes à travers 3 cas d'usage, dont nous verrons avec les personnes inscrites comment utiliser des chaînes d'automatisation et l'avantage des outils précités.

Objectifs pédagogiques :

- Fournir une compréhension de base de ce qu'est l'automatisation et comment elle fonctionne

Programme

- Quels outils utiliser pour automatiser vos processus ?
- Exemples concrets d'utilisation de l'automatisation dans différents secteurs pour illustrer son potentiel
- Discussion sur les cas d'usage et possibilités future

Module 3 : Intégration du legal prompting et des assistants intelligents à votre pratique

Ce module sera axé sur l'intelligence artificielle et plus particulièrement sur le Legal prompting, soit la manière de commander des intelligences artificielles génératives dans le but d'obtenir des résultats utilisables par des professions du droit.

Objectifs pédagogiques :

- Explorer les possibilités offertes par le Legal prompting et les GPT personnalisés pour les professionnels du droit
- Initier les participants à la création de solutions IA spécifiques, comme les chatbots ou des assistants juridiques

Programme

- Qu'est-ce que le Legal prompting ? Introduction et applications pratiques
- Custom gpt / Assistant GPT ?
- Comment créer un GPT personnalisé pour répondre à des besoins juridiques spécifiques
- Atelier : Conception d'un prototype simple de chatbot juridique

Module 4 : L'IA générative : un nouveau collaborateur ?

Ce module a pour objectif de fusionner les aspects des modules 2 et 3 afin d'injecter de l'intelligence artificielle générative dans des chaînes d'automatisation.

Objectifs pédagogiques :

- Illustrer comment combiner IA générative et automatisation pour transformer la pratique du droit
- Encourager les participants à réfléchir à des applications innovantes dans leur propre contexte

Programme

- Revue des concepts clés des modules précédents et introduction à leur intégration
- Présentation de cas pratiques d'intégrations réussies
- Brainstorming et workshop de groupe pour conceptualiser des solutions intégrées personnalisées

Horaire

Tous les webinaires du cycle auront lieu de 14h à 17h.

Vous pourrez suivre le(s) webinaire(s) en direct sur le Web. Vous recevrez les détails de connexion à l'avance par e-mail.

Attention ! L'adresse e-mail par laquelle vous procédez à l'inscription sera l'adresse à laquelle le lien vers le webinaire sera envoyé. Si vous vous inscrivez par l'intermédiaire d'une autre personne (secrétaire, collègue...), cette personne devra vous faire suivre le lien en question pour que vous puissiez vous connecter et suivre la formation. Les inscriptions qui arrivent moins d'une heure avant le début du webinaire ne seront malheureusement pas prises en compte.

Prix

225,00 € TTC : participation à un webinaire

765,00 € TTC : participation aux 4 webinaires (soit 15% de remise)

Lorsque vous vous inscrivez à un module, il est fortement recommandé d'avoir suivi les modules antérieurs.

Publics visés

Avocats, magistrats, notaires, juristes d'entreprise belges, luxembourgeois et français

Formation permanente

Une demande d'agrément a été introduite auprès d'AVOCATS.BE, d'AVOCATS.LU, de la Chambre nationale des notaires et de l'IJE.

Une demande d'intervention pour les frais des magistrats a été formulée auprès de l'IFJ. Important : si vous vous inscrivez en tant que magistrat, et que l'IFJ valide la demande de prise en charge (hors ouvrage), votre participation sera entièrement prise en charge par l'IFJ et aucun montant ne vous sera facturé.

Ce webinaire peut faire l'objet d'une [prime Liberform](#) si vous remplissez les conditions.

Renseignements complémentaires

Larcier-Intersentia

formations@larcier-intersentia.com

Numéros gratuits : 0800 39 067 (depuis la Belgique) • 800 24 227 (depuis le Luxembourg)